

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE (A.A.P.C.)

1. Identification de la collectivité qui passe le marché

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire
Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123
58206 Cosne-Cours-sur-Loire
© 03 86 26 50 00 - 🖨 03 86 26 50 16

E-Mail: cosne@mairie-cosnesurloire.fr

2. Objet du marché

LOCATION, MONTAGE, DEMONTAGE ET EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE EN GLACE NATURELLE POUR LA VILLE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE – ANNEE 2017

3. Forme du marché

Marché à prix global et forfaitaire.

4. Mode de passation

En application de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Procédure adaptée passée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Le présent marché fait partie du dispositif « marché public simplifié » (MPS) dans le cadre du programme national « Dites-le nous une fois ».

5. Variantes et options

Les variantes et les options ne sont pas autorisées.

6. Durée du marché ou délai d'exécution

Le présent marché est conclu à compter de la notification jusqu'au démontage et enlèvement de la patinoire. Le premier jour d'utilisation étant prévu le 15 décembre 2017, le dernier jour d'utilisation étant prévu le 7 janvier 2018.

Les délais d'exécution sont les suivants :

Montage de la patinoire	Semaines 49/50/2017
Exploitation	Du 15/12/2017 au 7/01/2018
Démontage	Semaine 2/2018

7.

Critères de sélection des offres

■ Prix proposé noté sur 60 %

Le prix sera évalué selon la formule suivante : Note = $60 \times (P1)/(P2)$

P1 : Offre de prix la plus basse P2 : Offre de prix du candidat

• Valeur technique notée sur 40 %

Le critère de la valeur technique sera évalué au vu de la « note technique » (annexe au CCP) fournie par le candidat.

• Une note précisant le matériel proposé (patinoire, plancher, etc. : cette documentation sera accompagnée de photos, d'illustrations ou d'un CD permettant d'obtenir un aperçu

des installations proposées), les modalités d'organisation (moyens humains et matériels pour l'installation de la patinoire) pour répondre aux besoins du marché (installation, montage, démontage du matériel) ainsi que moyens matériels proposés pour la pratique du patin à glace, à savoir patins, gants, casques, etc. : noté sur 10 points.

- Des visuels et un plan d'implantation, à la cote, sur la place Jacques Huygues Des Etages, en prenant en considération les souhaits de la collectivité, sachant que la patinoire sera partie intégrante du marché de Noël: noté sur 10 points.
- Les modalités d'installation pour respecter l'environnement notamment au niveau des nuisances, du groupe froid (recyclage des liquides...) en indiquant le coefficient de réduction des nuisances sonores appliqué au groupe froid, les conditions d'intervention et d'assistance technique en cas de défaillance du matériel : noté sur 10 points.
- La grille tarifaire proposée au public (public, groupe, animations....). A titre indicatif, les tarifs appliqués en 2015 étaient les suivants : plein tarif : 5 € et enfant de moins de 12 ans : 4 € (pour une durée d'environ 1 heure), la location des patins étant incluse.

La Collectivité souhaite conserver cette tarification.

La tarification proposée est un élément contractuel. Le titulaire ne pourra en aucune manière modifier la grille tarifaire proposée dans la mesure où elle représente un des critères de sélection et un élément déterminant du marché.

La tarification proposée est un élément contractuel. Le titulaire ne pourra en aucune manière modifier la grille tarifaire proposée dans la mesure où elle représente un des critères de sélection.

La collectivité demande que la gratuité soit appliquée aux élèves des écoles communales Cosnoises dans le cadre des activités scolaires.

Le titulaire s'engage à fournir 50 places gratuites afin que la Commune puisse en faire bénéficier des partenaires dans de la cadre d'activités promotionnelles et associatives. **noté sur 10 points.**

• Une note détaillée sur la gestion et l'exploitation du site ainsi que des propositions d'animations : noté sur 10 points.

Le candidat aura une note totale du 50 points à laquelle sera appliquée un coefficient de 40 %.

Appréciation des différents éléments	Note
très insuffisant	0
insuffisant	5
moyen	10
satisfaisant	15
très satisfaisant	20

Les offres seront classées par ordre décroissant en fonction des notes obtenues pour chacun des <u>deux</u> critères.

8. Langue et unité monétaire

Français Euro

9. Adresse de retrait du dossier

sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics Territoire Numériques Bourgogne Franche-Comté https://marches.e-bourgogne.fr/

(Réf: Patinoire17)

ou en adressant votre demande à la :

Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire Service des Affaires Juridiques Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123 58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX

2 03 86 26 50 00 - 2 03 86 26 50 16 - E-Mail: cosne@mairie-cosnesurloire.fr

10. Demande de renseignements administratifs et techniques Mairie de Cosne-Cours-sur-Loire

Service des Affaires Juridiques Place du Dr. J. Huyghues des Etages - B.P. 123 58206 COSNE-COURS-SUR-LOIRE CEDEX \$\times\$ 03 86 26 50 58

11. Réception des offres

Les dossiers devront être déposés sur la plate-forme dématérialisée des marchés publics Territoire Numériques Bourgogne Franche-Comté_https://marches.e-bourgogne.fr/ ou envoyés par la poste en recommandé avec accusé de réception ou déposés contre récépissé à l'adresse indiquée ci-dessus, avant la date en vigueur.

Les plis porteront la mention :

"OFFRE POUR: LOCATION, MONTAGE, DEMONTAGE ET EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE EN GLACE NATURELLE POUR LA VILLE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE – ANNEE 2017– Ne pas ouvrir".

12. Modalités essentielles de financement et de paiement

Dès la réception de la demande de paiement par la personne publique, par crédit ouvert au budget (ressources propres), paiement par virement administratif dans un délai de 30 jours.

13. Date limite de réception des offres

6 novembre 2017 à 12 heures, délai de rigueur

14. Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Dijon 22 rue Assas 21000 DIJON 203.80.73.91.00

15. Service auprès duquel les renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus

Greffe du Tribunal de Dijon 22 rue Assas 21000 DIJON © 03.80.73.91.02

16. Date d'envoi de l'avis à la publication

1 0 OCT. 2017

Pour le Maire, L'Adjointe Déléguée aux Marchés Publics, Micheline HENRY.

1 July